L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

JOURNAL OFFICIEL.....$15 ; Du. TRois fois par semaine, $10 ; Depuis d'avance

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 2 FEVRIER 1843.

Pour Président des Etats-Unis:
HENRY CLAY.

L'avant dernière nuit, le vent a soufflé avec une telle force que le bateau de la malle n'aura sans doute pu partir de Mobile, nous n'avons rien reçu de ce port, et par conséquent nous sommes sans aucune nouvelle du Nord, sans aucune nouvelle d'Europe. Le froid semble avoir tout engourdi; car la ville ne nous en a pas fourni non plus. C'est tout juste si nous avons à recueillir un *on dit*. Le bateau à vapeur *Créole* est, on ne l'a pas oublié, parti avant-hier pour Mobile, et il a dû se trouver exposé à toute la violence de l'ouragan; il emportait Henry Clay et un grand nombre de ses amis. Le bruit s'est répandu hier assez tard que ce bateau s'était perdu. C'est sans le moindre doute une exagération. Voici du reste ce que l'on sait: peu d'instans après avoir quitté le wharf, le *Créole* d'abord en vue du phare; il parvint ensuite à se dégager et alla, à huit milles environ du wharf, jeter l'ancre non loin de la Pointe aux Herbes. Depuis lors on n'a plus eu de ses nouvelles. Il n'est pas probable qu'il ait quitté son mouillage, si les passes offraient quelque péril. Cependant comme le vent était très fort et la mer très grosse, on se sera pas sans crainte tant que l'on n'aura pas reçu la nouvelle de l'arrivée du *Créole* à Mobile. Il n'y a cependant pas de grandes inquiétudes à concevoir sur la sureté de ce bateau qui est d'une excellente construction et tient parfaitement la mer.

Division Congressionnelle de l'Etat.—Le bill, pour la division de l'Etat en districts congressionnels a été adopté hier par la Chambre des Représentans après une discussion fort longue et fort animée. Ce bill divise l'Etat en quatre districts. Le premier se compose de la première et de la troisième municipalité, le résultat politique qu'il donnera est douteux. Le second comprend les paroisses de Plaquemine et de St.-Bernard, la seconde municipalité, et les paroisses de Jefferson, St.-Charles, St.-Jean-Baptiste, St.-Jacques, Assumption, Terrebonne et Lafourche; ce district sera whig sans le moindre doute. Le troisième au contraire sera puissamment locofoco; il est formé des paroisses des Florides auxquelles on ajoint les Avoyelles, Catahoula, Carroll, Concordia et Madison. Le quatrième district embrasse la partie occidentale de l'Etat, à l'exception des paroisses qu'on a réunies à celles des Florides: aussi bien que le premier district est douteux sous le rapport politique. Cette division nous paraît remplir toutes les conditions de justice et d'impartialité. Les whigs sont sûrs d'un district, les locofocos d'un autre; et les deux partis auront vigoureusement à lutter pour obtenir les autres. Ils apparteindront à celui qui déploiera le plus d'énergie et présentera le candidat le plus populaire. Lorsqu'on songe que les whigs sont en grande majorité dans la Chambre, on doit leur savoir quelque gré d'avoir consenti à adopter un bill qui ne leur donne pas le moindre avantage. C'est là de la haute et noble impartialité. Espérons que le Sénat acceptera cette amendement cette équitable loi.

Un Editorial.—Nous trouvons dans l'un des derniers numéros de la *Quotidienne* la boutade éditoriale suivante, qui nous paraît assez piquante et assez pleine d'à-propos pour que nous la citions en attendant les nouvelles d'Europe, que le vent du Nord a interceptées pour vingt-quatre heures ou plus:

"Au sein de la paix profonde, comme on dit, dans laquelle l'Europe se repose des longues guerres de l'Empire, il se trouve cependant que le rayon grondé de toutes parts: il n'est pas un lieu sur le globe où la terre ne tremble, chaque jour le télégraphe se lasse à nous apporter la nouvelle de quelque événement. Si donc la paix a remplacé la guerre, ce n'est pas pour donner de l'actualité au vers du poète: *Un dieu nous a fait ce repos*. On a pu fermer le temple de Janus; mais c'est apparemment pour que la paix, ayant elle aussi éprouvé une révolution, ait liberté complète d'agiter plus terriblement les nations que jamais ne le fit la guerre la plus étendue. La paix dont nous jouissons, loin d'être circonscrite, comme la guerre, sur quelques champs de bataille, embrasse les deux mondes. Le Texas lutte avec le Mexique; la république argentine est menacée par le gouvernement de Montevideo; il y a peu de jours l'Angleterre discutait avec les Etats-Unis une question de suprématie maritime, terminée par un traité solennel. Le bruit de l'artillerie est à peine étouffé sous les murs de Nankin; trois corps d'armée opèrent dans l'Afghanistan; Cabout est pris, Ghuznee est entièrement détruite. Les populations de Syrie sont toutes soulevées. Hier encore Barcelone était un véritable champ de bataille. On fait et défait des princes en Servie et en Valachie. Le Russe courre de ses soldats les bords de la mer Noire; à Constantinople on construit un palais pour l'ambassadeur du czar, mais au caractère de grandeur imaginale de ce palais, on devine qu'on joue le czar lui-même viendra le rempli de sa présence formidable.

Dans Madrid, la fille du roi Ferdinand pleure, non comme on le dit, pour n'avoir su balbutier une réponse au sénat; ses yeux, suppliant sa mémoire, voraient qu'une réponse, mais la pauvre fille pleure d'être captive au milieu d'une nation qu'on a mensongèrement proclamée libre. La mort de M. de Metternich est tout à la fois démentie et confirmée, bruit qui suffit pour faire comprendre de quel coup la diplomatie de l'Europe peut être en ce moment frappée. On parle aussi d'une note de tous les cabinets contre l'union douanière de la France et de la Belgique, comme si la France, même lorsqu'elle se borne à discuter un projet, était condamnée à voir protester contre elle tout le monde. Condamnée à l'inaction, il ne lui est même pas permis de songer qu'elle aurait besoin d'agir. En est-ce assez? Non, pour compléter le tableau, il est bon d'ajouter que bon nombre de gens s'en sont d'un pas tranquille, disant: *Il n'y a rien de nouveau. Que leur faut-il donc? le déluge?*

THEATRE D'ORLEANS.

L'*Ambassadrice* a reparu hier au Théâtre d'Orléans. Le rôle d'*Henriette* est encore un de ceux auxquels se rattachent pour nous les plus agréables souvenirs et partant l'unde ceux pour lesquels nous devons être le plus exigeants; l'un de ceux aussi qui présentent le plus de difficultés à une nouvelle cantatrice. Lu encore il faut qu'elle nous arrache à nos anciennes sympathies, qu'elle nous fasse oublier nos anciennes habitudes, et ce n'est pas chose facile, ni à quoi l'on se prête volontiers. Eh! bien, malgré cet immense désavantage, cette fois encore Mme Place a triomphé. Sans doute en la voyant, en l'entendant, on peut songer encore à celle qu'elle a remplacée; mais tout en rendant cet hommage au passé, il l'on sait se dégager du prestige qui l'exerce, on se sent disposé à aimer tout autant, sinon mieux, le présent. En effet la critique la plus minutieuse, lorsqu'elle écoute attentivement roucoular notre nouveau rossignol, doit se dire toujours "C'est aussi bien," et plus d'une fois: "c'est mieux!" La grace, la suavité, la finesse éclatent partout, et la verve relève encore ces précieuses qualités.

L'*Ambassadrice* est donc un fleuron de plus à ajouter à la couronne de notre prima donna; elle y chante à ravir ses adulateurs, à désespérer ses détracteurs, si elle en peut avoir. Elle se joue au milieu des charmantes cantilènes inventées par le gracieux génie d'Auber avec une délicieuse coquetterie; elle y sème à profusion les brillantes les plus élégantes, les plus légères et quelquefois les plus audacieuses; et le public, ravi de toutes ces merveilles de vocalisation et de goût, applaudit avec un enthousiasme qui lui fait honneur. Il sait même, par ces temps de glace et de vent du Nord, trouver des fleurs et des bouquets pour les jeter aux pieds de la souveraine du Sultan Mirapolé.

A côté de Mme. Place, il faut citer ses deux fidèles et dignes acolytes: Mme et M. Lecourt. Charlotte n'a pas sans doute la mine friponne de Mme Darmand, mais elle est plus naturellement spirituelle; et elle chante avec justesse et grâce ce que l'autre *fausait* faux. Il y a tout bénéfice de ce côté. Il y en a aussi des autres: M. Richer, bien que second amoureux seulement, est préférable à un second ténor que nous avons dû subir naguères, et M. Fleury ne nous fait certes pas regretter l'ex-baryton Darmand. Tout compte fait, vous voyez que l'*Ambassadrice* n'a fait que gagner à la représentation, et si vous en croyez notre conseil, vous irez l'entendre et l'applaudir cette année comme vous le faisiez les années précédentes.

Les Rayner. Cette famille de ménestrels Tyroliens donne son premier concert ce soir à la salle de bal de la Bourse St Louis; elle a obtenu au Nord et à l'Ouest les plus beaux succès, et nous sommes convaincus que notre public s'empressera d'aller les encouragner par sa présence.

Diorama—MM. Lorant & Maffei ont, à ce que l'on nous assure, sauvé de l'incendie qui a consumé les quatre belles vues dont se composait leur exposition, deux tableaux d'un mérite fort distingué. L'un d'eux surtout excitera un vif intérêt: il représente l'intérieur de l'Eglise des Invalides au moment de l'exposition du catafalque de l'Empereur. MM. Lonati et Maffei devraient se décider à l'exposer; ils donneraient ainsi au public l'occasion de leur témoigner la sympathie qu'il éprouve, pour le désastre qui vient de les frapper.

Rapport Officiel.

Des Délibérations au Sénat de la Louisiane

Séance du mercredi 1er. février 1843.

Le Président soumet les renseignemens demandés au Trésorier par une résolution du 17 du mois passé, relativement aux successeurs des diverses paroisses de l'Etat.

Sur motion de M. Bossier, l'impression de ce document est ordonnée.

M. Hoa présente un mémoire contre le bill pour régler l'embarquement des marins; ce mémoire est signé par plusieurs des constituants de l'hon. Sénateur. Sur motion de M. Bourier, il est déposé sur le bureau pour être repris avec le bill auquel il est relatif.

M. Bernard, au nom du comité auquel a été référée la pétition de G. W. Fowler, shérif de la paroisse d'Est Baton Rouge, rapporte un bill de secours en faveur dudit Fowler.

M. Davidson, selon l'avis qu'il en avait donné, présente un bill pour changer les noms de Joseph Powell William ou Nicholls et Isabella Nicholls. Ce bill subit ses diverses lectures et passe.

M. Sparrow présente une résolution requérant l'imprimeur d'Etat de publier le rapport du Bureau de Circulation en lui allouant une compensation.

M. Sparrow fait observer la grande importance de la publication du rapport. L'ancien imprimeur d'Etat lui a qu'il avait été envoyé ne l'a pas publié, probablement à cause de sa longueur: il ne serait donc pas juste que son successeur fît ce travail gratuitement.

M. Davidson n'a pas l'intention de faire échouer le bill, car il comprend toute l'importance de la publication du document en question; mais il ne voudrait pas qu'au moment où l'on a le plus besoin d'économie, on encourût des dépenses à l'infini. Si cette publication n'a pas été faite par l'ancien imprimeur d'Etat à qui on avait envoyé le rapport ajoute M. D., cet employé doit être responsable des frais qu'occasionnera cet ouvrage. M. Davidson conclut que l'imprimeur actuel ne doit pas être tenu de publier le rapport sans une compensation et que celle-ci pourra être décidée du salaire de son prédécesseur.

M. Sparrow répond qu'on ne peut, sans attendre à ce que l'imprimeur actuel de l'Etat publie ce rapport qui est resté pendant plus de quinze jours entre les mains de son prédécesseur, si on ne lui alloue une compensation raisonnable. Il est clair qu'il doit être publié et répandu. M. Sparrow ajoute qu'il a reçu lui-même nombre de lettres dans lesquelles on demandait des copies de ce rapport qui est le seul moyen de faire connaître au peuple ce qu'a fait le bureau de circulation. Quant aux dépenses de cette publication, le comité des dépenses contingentes n'approuverait pas sans doute un compte qui ne fût pas raisonnable.

M. Sparrow fait remarquer ainsi que la publication des noms des vptans relativement à la convention n'a pas été faite par l'ancien imprimeur d'Etat qui l'avait annoncé, mais que le manque d'espace ou d'autres causes avaient fait différer. Les frais de ces publications qui ont été omises devraient être portés en compte à cet imprimeur.

M. Walker ne désire pas mettre des obstacles à la publication du rapport; mais comme il s'est déjà écoulé un mois depuis la réunion de la Législature et qu'il avait été donné de bonne heure pour le faire publier, ce qui n'a pas eu lieu soit prétexté de son volume, il pense qu'il ne serait guère possible de l'avoir imprimé avant la fin de la session, qui sera courte il l'espère.

Si donc ajoute, M. W. on veut faire quelque chose relativement aux banques, il faut le faire promptement, reste à savoir en quoi la publication de ce rapport aurait à agir sur ce sujet. Afin d'éviter ce résultat, il propose de référer le rapport au comité de finances avec instruction d'en publier les parties importantes au public, ce qui occasionnerait peu de délais et de dépenses.

Les débats continuent entre MM. Waggaman, Morse, Davidson, Downes et Walker.

M. Sparrow retire la résolution et dit qu'il voit que c'est un parti pris d'empêcher ouvertement ou indirectement la publication de ce rapport. Si la dépense est un obstacle, le temps qu'on emploie les discussions occasionne tant aussi de dépenses. Il verra par lui même ce rapport pour savoir à quoi a servi le Bureau de Circulation. S'il a été utile, M. S. est en faveur de son maintien, mais si c'est une dépense improfitable, les banques ont déjà assez d'autres fardeaux pour l'abolir.

M. Walker appelle le bill nommant un comité réuni pour visiter le collége Franklin dans la paroisse St. Landry. Ce bill occasionne quelques débats auxquels prennent part M.M. Bossier, Davidson, Bernard, Walker et Duprè. Le bill passe après avoir été amendé de manière à comprendre dans son action tous les collèges de l'Etat et à finer l'inspection pendant les vacances de la législature: de plus les membres composant les comités d'inspection n'auront droit à aucune compensation ou frais de route.

M. Waggaman donne avis de son intention de présenter un bill pour assurer d'une manière plus efficace le paiement ponctuel du principal et des intérêts des bons garantis par la foi de l'Etat.

Ensuite le Sénat s'ajourne.

RAPPORT OFFICIEL
CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Mercredi, 1er. *Février* 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement; l'appel nominal constate la présence de 43 membres.

Un congé de quelques jours est accordé à MM. Aubert, Foey et Allen.

Pétitions, Mémoires et Résolutions.

M. Philips présente une résolution qui enjoint au comité des dépenses contingentes d'examiner la situation des bureaux du Gouverneur, du Trésorier, etc., et si cela est nécessaire, de disposer pour ces fonctionnaires des bureaux dans le local occupé par la bibliothèque d'Etat. Cette résolution est adoptée.

M. Benjamin présente un mémoire de citoyens de la paroisse de Jefferson, qui s'opposent à l'adoption d'une loi pour l'inspection des Douves. Le mémoire, ainsi que le bill sur le même sujet, est renvoyé au comité de l'agriculture, du commerce et des manufactures.

M. Boudousquié se lève avec regret pour faire une motion dont le but est de réclamer une faveur pour le comité d'élections. Il comme d'autre autorisé à se servir pendant les sessions de la Chambre. La masse de documens qu'il doit examiner est si énorme que, malgré tous ses efforts et toute son activité, il n'a pu encore arriver au bout de cet examen. M. Boudousquié ne recherchera pas pour cela moins pour prouver le Représentant de Natchitches à persécuter chaque jour le comité sur les progrès de son travail; ce Représentant siège pour la première fois et ne se doute probablement pas de l'importance de la tâche imposée au comité; comme membre du barreau, cependant, il devrait songer au temps qu'exige le dépouillement de plusieurs centaines de dépositions. Le comité demande donc à être autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre, jusqu'au moment où l'ordre du jour appellera le rapport.

M. Taylor seconde la motion de M. Boudousquié. Il a montré quelqu'impatience d'entendre promptement le rapport parce que le sujet en question est d'une haute importance; il se défend de tout sentiment de malveillance envers le comité.

La motion de M. Boudousquié est adoptée.

M. Orr présente un mémoire des juges de police de la paroisse des Avoyelles, relatif à la navigation du bayou Glaise. Renvoi au comité des améliorations intérieures.

M. Gayles introduit une résolution qui abroge celle qui a été adoptée récemment pour modifier le règlement. Cette dernière fixe de nouveau l'ouverture de la séance de la Chambre à 10 heures et l'ordre du jour à une heure.

M. Winchester désire que cette résolution soit différée de quelques jours, afin que les comités puissent terminer les affaires qui leur sont soumises.

M. Baptiste refuse le délai demandé; il pense que les comités ne sont pas à même de faire grand, chose de dit à onze heures.

M. Selby dit que ce n'est pas la faute des autres membres si le représentant de St. Jacques est accablé d'affaires. Il voudrait que la réunion eut lieu à 9 heures, plutôt encore qu'à dix ou onze. Il fait partie de divers comités; mais il se croit en mesure de faire sa besogne en une demie heure. Les trois quarts de la Chambre n'ont rien à faire. On devrait s'inquiéter des dépenses qu'on impose à l'Etat et s'ajourner le plus tôt possible.

M. Taylor aime mieux rester deux heures de plus dans l'après midi que de venir une heure plus tôt le matin.

M. Benjamin fait observer que plusieurs comités importans n'ont point encore présenté leur rapport; il faut leur donner le tems de le faire.

M. Winchester demande le dépôt de la résolution sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre, et cette motion est emportée par 33 oui contre 19 non.

M. Wadsworth présente une résolution qui ordonne que l'appel des oui et des non ne puisse être réclamé que par un cinquième des membres présents.

Comités permanens.

M. Ratliff, du comité des réclamations, rapporte un bill pour venir au secours de John Gordon, vétérant de 1815. Les renseignemens obtenus sont de la nature la plus complète et la plus satisfaisante; le comité rapporte en conséquence le bill sans amendements. Après la lecture, la Chambre se forme en comité général, et, après quelques explications de M. Ratliff, adopte le bill. Elle rentre en séance et le passe définitivement.

Le même comité fait un rapport défavorable au mémoire des administrateurs de l'Ecole de la paroisse des Avoyelles et demande décharge de tout examen ultérieur. Rapport adopté.

Le même comité, auquel a été renvoyée la pétition de Robert Anderson qui réclame une indemnité pour l'arrestation d'un coupable échappé à la justice, présente sur ce sujet un bill dont le titre est lu.

Après dispense des règles, M. Phelps présente une résolution qui enjoint à l'ingénieur d'Etat de faire un rapport, accompagné d'un plan, sur le relèvement du Raccourci Bend. M. Phelps insiste vivement sur l'adoption de cette résolution; il croit que la section de l'Isthme du Racourci Bend serait un excellent moyen pour améliorer la navigation de la rivière Rouge: cette section contribuerait aussi au desséchement d'une grande étendue de terres excellentes.

M. Taylor s'oppose à la résolution, attendu qu'il n'y voit aucune utilité. L'ingénieur d'Etat a déjà fourni tous les renseignemens demandés, et M. Taylor le prouve en lisant des fragmens du rapport de cet officier. Il déclare que même lorsque la section de l'isthme serait désirable, elle serait impraticable à cause de l'énorme dépense qu'elle entraînerait.

M. Brashear prétend que ces renseignemens réclamés n'ont pas encore été fournis. Il désire qu'il soit fait une évaluation des dépenses qu'occasionnerait la section de l'isthme. On a fort exagéré ces dépenses. Il croit d'ailleurs que l'enlèvement des obstructions de la Rivière Rouge ne deviendra efficace que lorsque l'Isthme du Raccourci Bend aura été coupé. Il est donc en faveur de la résolution et peut fournir à la Chambre des faits avec lesquels elle pourra agir en toute connaissance de cause.

M. Clark propose un amendement qui requiert l'ingénieur de faire son rapport sur les effets de la section de l'isthme relativement aux paroisses situées au-dessous. M. C. croit que cette section causera de grands dommages à ces paroisses et peut-être amènera leur ruine.

M. Brashear n'est point de l'opinion de son collègue sur les effets de la section de l'isthme. Il pense qu'elle n'aura que de bons effets en facilitant le courant du Mississipi. Il ne s'oppose pas néanmoins à l'amendement.

M. Ratliff croit que le rapport de l'ingénieur renferme tous les renseignemens possibles, si ce n'est point être l'évaluation des travaux. Il désire que le Mississipi soit examiné au-dessus du Raccourci. Il y a longtemps qu'il a prédit que la Rivière Rouge se déversérait dans l'Atchafalaya; maintenant il y déposer! Il ne le sait pas, mais la section de l'isthme serait coûteuse et inutile, tandis que le bateau à drague pourrait produire quelque bien. Il suppose d'ailleurs à la Législature de nouger aux plaintes des diverses parties de ce point; il ne faut pas s'exposer à les vaincre dans l'intérêt de ceux qui demeurent plus haut. La drague n'est pas coûteuse et il est utile. Qu'on l'essaye à tout événement. En ce moment, M. B. s'oppose en tout cas à la section de l'Isthme du Raccourci Bend.

M. Brashear propose un amendement qui enjoint à l'ingénieur d'établir la différence de prix entre le dragage et la section de l'isthme.

M. Clark désirerait connaître l'importance du dommage que ajoutent les plaisanteries placées ci-dessus de ce point. Il est convaincu que ce dommage serait immense et combat énergiquement la section.

Les divers amendemens sont adoptés; puis la résolution elle-même, avec les amendemens, passe.

M. Taylor demande que la Chambre s'occupe du rapport du comité de la Rivière Rouge. Cette motion prévaut.

M. Voorhies annonce l'enrolement de l'acte qui accorde le privilège d'un ferry sur la rivière Sabine.

M. Taylor demande instamment l'adoption de la résolution présentée par le comité de la Rivière Rouge. Si la barre qui se forme à l'embouchure de cette rivière n'est pas enlevée, un tiers de l'Etat se trouvera privé de toute communication avec le Mississippi.

M. Ratliff est en faveur du bateau à draguer, mais s'oppose à l'emploi des autres moyens proposés par la résolution: ils sont trop onéreux. Les citoyens de la Rivière Rouge souffrent, il en convient, mais il n'est pas tout à fait au pouvoir de l'Etat de venir à leur secours.

M. Brashear propose de mettre la résolution à l'ordre du jour pour lundi prochain. Cette motion prévaut.

L'Orateur soumet à la Chambre un état de la banque des Citoyens, lequel sur motion de M. Winchester, est renvoyé au comité des banques.

M. Ratliff, après autorisation, rapporte sans amendement au nom du comité spécial, le bill pour accorder des licences aux maisons de jeu.

Ordre du jour.

La Chambre reprend l'examen du bill pour la division de l'Etat en districts congressionnels.

M. Philips demande l'autorisation de changer son vote sur l'amendement proposé hier et de le faire inscrire dans la minorité. Cette autorisation est accordée.

M. Hunt demande alors l'adoption de la troisième section. Cette motion prévaut. Le troisième et la quatrième section sont alors adoptées sans plus de discussion.

La cinquième section ordonne que les élections congressionnelles auront lieu le second lundi de mai.

M. Philips propose d'y substituer le 1er. lundi de juillet.

M. Brashear dit qu'il peut y avoir une session extraordinaire entre mars et juillet, et là la nécessité de cette section.

M. Philips s'oppose à ce que la population flottante qui quitte la ville l'été, jouisse du privilège du vote.

M. Wadsworth s'oppose strictement à la session. Le vote serait plus grand en mai qu'en juillet, et ce vote supplémentaire consisterait surtout d'individus qui quittent chaque année la Nouvelle-Orléans. Ils auraient obtenu la faculté de diviser les districts de la Nouvelle Orléans, puis d'aller ensuite influer sur relies du nord. Il ne veut pas du tout abandonner à ces individus le sort des élections; ils ne sont pas assez identifiés avec les intérêts de l'Etat.

M. Taylor fait remarquer qu'une autre élection, c'est à dire le vote pour la Convention, se présentera en même tems. Et cette considération doit encore être pesé par la Chambre. Lassera-t-on aussi cette question à la merci des gens auxquels on a fait allusion.

M. Selby répond que si l'allégation du représentant de Plaquemines est fondée, le fait qu'il a signalé mérite le blâme le plus énergique et la responsabilité doit en retomber sur les *faiseurs d'élections*. Quant à lui, il préfère, pour l'époque des élections, le mois de mai au mois de juillet.

M. Benjamin rappelle que le bill de la convention ordonne que la question soit soumise au peuple en même temps que l'élection congressionnelle; il n'y a donc sur ce point aucune difficulté. Les partisans de la convention auront sans doute un avantage au mois de mai; chaque vote abrégera d'autant la tenue de la convention; et l'augmentation du nombre des votes en mai ajouterait aux chances de la question. Il est un fait bien connu, c'est que par suite de l'épidémie qui ravite chaque année la ville, une notable partie de la population, composée de personnes directement et profondément intéressées dans l'Etat, abandonne momentanément la ville. Quelques-unes des personnes vont au Nord, comme on l'a dit, mais le plus grand nombre d'entre elles restent dans l'Etat. Les uns habitent de passer le Lac ou d'aller à la campagne. Elles résident bien réellement dans l'Etat et ne sont pas le moins du monde des oiseaux de passage. Ces derniers se distinguent facilement des citoyens. M. Benjamin regrette que cette grande injustice, qui fait de la faculté de voter des citoyens de bonne foi, en fixant l'élection en juillet. Il ne tient pas au mois de mai, et préférerait que l'on choisît un des mois de l'automne ou de l'hiver.

M. Taylor dit que le Représentant d'Orléans a voté contre une Convention, il ne se sent guère disposé à accepter les présents d'un ennemi. Le mois de mai est un mois de grande occupation pour les planteurs, tandis que au mois de juillet ils ont tout le temps de se rendre aux polls.

M. Wadsworth présente quelques remarques sur l'influence croissante de la ville dans la Législature. Si le suffrage universel était introduit, que tout homme portant une face blanche fut en droit de voter et que l'élection fut fixée au mois de mai, époque où il y trouve 9,000 ou 10,000 individus de plus qu'en juillet, il en résulterait immédiatement que les droits acquis de l'Etat se trouveraient à la merci des habitans de la Nouvelle-Orléans. Pour une personne qui dans l'été quitte la ville pour raison de santé ou d'agrément, il y a 20 ou 30 qui la quittent pour n'en sortir jamais, pour ne revenir jamais revoir. Cet étranger une classe qui ne songe qu'à s'enrichir, plantant pour tuer pour la transporter ailleurs. Semblent leur séjour dans la ville, les opinions auxquelles ils s'attachent ne dépendent rien. Ce n'est des gens avides qui veulent le plus prompt et le plus facile profit, et quelque pays que ce soit qu'ils aient pour l'argent! Il ne doit jamais accorder le bienfait de l'élection. Ce privilège est plus sûrement entre les mains de ceux qui ont des intérêts permanents dans le pays.

M. Ogden fait remarquer que son collègue de la Nouvelle-Orléans, a cherché à diminuer le droit de vote qu'il a pu plus de moyen de frustrer ces dépenses d'autres mois de votes illégaux. Quant aux observations du Représentant de Plaquemine que l'influence prépondérante de la ville sous l'empire du libre suffrage gouvernerait l'Etat, M. Ogden dit que de ce ne sera jamais la Nouvelle-Orléans qui reconnaîtra le droit de suffrage universel. Pour lui il est opposé, il est vrai, aux conditions de propriété, mais il est en faveur d'une longue résidence et de preuves de détournement données au pays comme conditions. Si le Représentant de Plaquemine est réellement opposé au suffrage universel, il peut s'en rapporter de tout point sur ce sujet à la Législature de la Nouvelle-Orléans. M. Ogden du reste proteste contre toute prétention de la part de la ville à faire triompher son influence.

M. Newport est opposé au choix du mois de mai parce qu'il suit que des individus qui ont vidé dans la ville, ont nié qu'ils y fussent domiciliés lorsqu'ils ont été requis de servir comme jurés.

L'orateur, ayant appelé M. Boudousquié au fauteuil, prend part à la discussion. Il déclare qu'il a quitté le fauteuil avec grande peine, mais qu'il se croit obligé de parler, comme représentant de la paroisse Jefferson qui se trouve la première à subir l'influence de la ville. Il pense que ceux qui trouvent ce pays bon pour une résidence de quatre mois, et qui le quittent durant le reste de l'année, ne doivent pas avoir la préférence sur ceux qui y résident d'une manière permanente. Pourquoi l'époque de l'élection n'est-elle transportée du mois de juillet au mois de mai, sinon pour la convenance de ceux qui sont assez riches pour quitter le pays pendant l'été? Ce n'est pas à ces hommes qu'il veut abandonner la direction des élections. Peut-être pour les votans soient whigs ou locofocos, pourvu qu'ils soient Louisianais. Les hommes de passage qui s'envolent au retour de l'été ne doivent pas décider du résultat dans la ville. La paroisse qu'il représente est, il en convient, de peu de poids dans la balance électorale, mais cependant il ne veut pas qu'elle soit battue par le suffrage d'électeurs pareils. Il ne prévoyait pas que l'amendement dut rencontrer de l'opposition, mais du moment où il a vu qu'elle était aussi énergiquement combattue, il a cru de son devoir de quitter momentanément le fauteuil pour défendre un principe qu'il croit juste et salutaire.

M. Ratliff fait observer que, d'après la constitution, il pourrait se faire que le changement d'époque pour les élections en compromît la légalité. M. R. lit la loi sur ce sujet et ajoute quelques remarques pour prouver que l'interprétation en est fort douteuse. Il croit que plutôt de s'exposer à une difficulté de ce genre, il préfère laisser l'élection se faire à l'époque ordinaire.

M. Brewer rappelle que la Constitution fixe l'époque de l'élection des membres de la Législature et que la loi de 1818 ordonne que l'élection des membres du Congrès ait lieu en même tems. Transporter cette dernière au mois de mai, ce serait donc soumettre le peuple aux inconvéniens d'une double élection; et toutes deux se faire à une distance très rapprochée. Il préfère donc l'amendement qui laisse les choses dans l'état où elles sont maintenant.

M. Clark prétend que le préjugé a comme une méprise. La section du bill soumis à la Chambre fixe au mois de mai 1843 l'élection des membres du Congrès, et celle des membres de la Législature n'aura lieu qu'en juillet 1844. Il n'y aura donc pas deux élections dans une seule année—Quant à lui, c'est pour un autre motif, cependant, qu'il préfère le mois de mai. Beaucoup de planteurs au mois de juillet, soit pour quelque motif préférence, soit pour motif de santé, sont obligés de quitter leurs habitations, et l'amendement aurait pour effet de priver de la faculté de voter les commerçans qui sont les vrais habitans, les vrais enfans du pays.

M. Hunt n'a que peu d'intérêt dans la question; cependant il préfère le mois de juillet, parce que la union des élections législative et congressionnelle doit donner à la lutte plus de vivacité et d'énergie. Le parti dominant ne perdra pas autant qu'on le croit généralement à la fixation de l'élection en juillet.

M. Benjamin, dans une courte réplique, s'étonne de l'opinionque vient d'émettre son collègue, et défend avec chaleur les droits de cette partie de la population que l'épidémie oblige à quitter la ville. Ceux qui ne sont point propriétaires ne sont point les moins du monde des oiseaux de passage. Ceux-ci ne se distinguent facilement des citoyens. M. Benjamin regrette que cette grande injustice, qui fait de la faculté de voter des citoyens de bonne foi, en fixant l'élection en juillet. Il ne tient pas au mois de mai, et préférerait que l'on choisît un des mois de l'automne ou de l'hiver.

M. Taylor dit que le Représentant d'Orléans a voté contre une Convention, il ne se sent guère disposé à accepter les présents d'un ennemi. Le mois de mai est un mois de grande occupation pour les planteurs, tandis que au mois de juillet ils ont tout le temps de se rendre aux polls.

M. Wadsworth présente quelques remarques sur l'influence croissante de la ville dans la Législature. Si le suffrage universel était introduit, que tout homme portant une face blanche fut en droit de voter et que l'élection fut fixée au mois de mai, époque où il y trouve 9,000 ou 10,000 individus de plus qu'en juillet, il en résulterait immédiatement que les droits acquis de l'Etat se trouveraient à la merci des habitans de la Nouvelle-Orléans. Pour une personne qui dans l'été quitte la ville pour raison de santé ou d'agrément, il y a 20 ou 30 qui la quittent pour ne jamais en revenir, ne jamais revoir. Cet étranger une classe qui ne songe qu'à s'enrichir, plantant pour tuer pour la transporter ailleurs. Semblent leur séjour dans la ville, les opinions auxquelles ils s'attachent ne dépendent rien. Ce ne sont des gens avides qui veulent le plus prompt et le plus facile profit, et quelque pays que ce soit qu'ils aient pour l'argent! Il ne doit jamais accorder le bienfait de l'élection. Ce privilège est plus sûrement entre les mains de ceux qui ont des intérêts permanents dans le pays.

M. Ogden fait remarquer que son collègue de la Nouvelle-Orléans, a cherché à diminuer le droit de vote qu'il a pu plus de moyen de frustrer ces dépenses d'autres mois de votes illégaux. Quant aux observations du Représentant de Plaquemine que l'influence prépondérante de la ville sous l'empire du libre suffrage gouvernerait l'Etat, M. Ogden dit que de ce ne sera jamais la Nouvelle-Orléans qui reconnaîtra le droit de suffrage universel. Pour lui il est opposé, il est vrai, aux conditions de propriété, mais il est en faveur d'une longue résidence et de preuves de détournement données au pays comme conditions. Si le Représentant de Plaquemine est réellement opposé au suffrage universel, il peut s'en rapporter de tout point sur ce sujet à la Législature de la Nouvelle-Orléans. M. Ogden du reste proteste contre toute prétention de la part de la ville à faire triompher son influence.

M. Newport est opposé au choix du mois de mai parce qu'il suit que des individus qui ont vidé dans la ville, ont nié qu'ils y fussent domiciliés lorsqu'ils ont été requis de servir comme jurés.

L'orateur, ayant appelé M. Boudousquié au fauteuil, prend part à la discussion. Il déclare qu'il a quitté le fauteuil avec grande peine, mais qu'il se croit obligé de parler, comme représentant de la paroisse Jefferson qui se trouve la première à subir l'influence de la ville. Il pense que ceux qui trouvent ce pays bon pour une résidence de quatre mois, et qui le quittent durant le reste de l'année, ne doivent pas avoir la préférence sur ceux qui y résident d'une manière permanente. Pourquoi l'époque de l'élection n'est-elle transportée du mois de juillet au mois de mai, sinon pour la convenance de ceux qui sont assez riches pour quitter le pays pendant l'été? Ce n'est pas à ces hommes qu'il veut abandonner la direction des élections. Peut-être pour les votans soient whigs ou locofocos, pourvu qu'ils soient Louisianais. Les hommes de passage qui s'envolent au retour de l'été ne doivent pas décider du résultat dans la ville. La paroisse qu'il représente est, il en convient, de peu de poids dans la balance électorale, mais cependant il ne veut pas qu'elle soit battue par le suffrage d'électeurs pareils. Il ne prévoyait pas que l'amendement dut rencontrer de l'opposition, mais du moment où il a vu qu'elle était aussi énergiquement combattue, il a cru de son devoir de quitter momentanément le fauteuil pour défendre un principe qu'il croit juste et salutaire.

M. Ratliff fait observer que, d'après la constitution, il pourrait se faire que le changement d'époque pour les élections en compromît la légalité. M. R. lit la loi sur ce sujet et ajoute quelques remarques pour prouver que l'interprétation en est fort douteuse. Il croit que plutôt de s'exposer à une difficulté de ce genre, il préfère laisser l'élection se faire à l'époque ordinaire.

M. Brewer rappelle que la Constitution fixe l'époque de l'élection des membres de la Législature et que la loi de 1818 ordonne que l'élection des membres du Congrès ait lieu en même tems. Transporter cette dernière au mois de mai, ce serait donc soumettre le peuple aux inconvéniens d'une double élection; et toutes deux se faire à une distance très rapprochée. Il préfère donc l'amendement qui laisse les choses dans l'état où elles sont maintenant.

M. Clark prétend que le préjugé a comme une méprise. La section du bill soumis à la Chambre fixe au mois de mai 1843 l'élection des membres du Congrès, et celle des membres de la Législature n'aura lieu qu'en juillet 1844. Il n'y aura donc pas deux élections dans une seule année—Quant à lui, c'est pour un autre motif, cependant, qu'il préfère le mois de mai. Beaucoup de planteurs au mois de juillet, soit pour quelque motif préférence, soit pour motif de santé, sont obligés de quitter leurs habitations, et l'amendement aurait pour effet de priver de la faculté de voter les commerçans qui sont les vrais habitans, les vrais enfans du pays.

M. Hunt n'a que peu d'intérêt dans la question; cependant il préfère le mois de juillet, parce que la union des élections législative et congressionnelle doit donner à la lutte plus de vivacité et d'énergie. Le parti dominant ne perdra pas autant qu'on le croit généralement à la fixation de l'élection en juillet.

M. Benjamin, dans une courte réplique, s'étonne de l'opinion que vient d'émettre son collègue, et défend avec chaleur les droits de cette partie de la population que l'épidémie oblige à quitter la ville. Ceux qui ne sont point propriétaires ne sont point les moins du monde des oiseaux de passage. Ceux-ci ne se distinguent facilement des citoyens. M. Benjamin regrette que cette grande injustice, qui fait de la faculté de voter des citoyens de bonne foi, en fixant l'élection en juillet. Il ne tient pas au mois de mai, et préférerait que l'on choisît un des mois de l'automne ou de l'hiver.

M. Taylor dit que le Représentant d'Orléans a voté contre une Convention, il ne se sent guère disposé à accepter les présents d'un ennemi. Le mois de mai est un mois de grande occupation pour les planteurs, tandis que au m